



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 2025-103-04

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2025-103-04 modifiant le règlement de zonage 2019-103 concernant les dispositions spécifiques relatives aux maisons d'invités.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier, que :

1. Dépôt du projet de règlement

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2025-103-04 abrogeant le règlement 2025-103-02 et modifiant le règlement de zonage numéro 2019-103 en ce qui concerne les dispositions spécifiques relatives aux maisons d'invités.

2. Dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire conformément aux articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

3. Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement sera tenue à une date à être fixée par le greffier-trésorier, conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cette assemblée permettra à toute personne intéressée de se faire entendre.

4. Disponibilité du projet de règlement

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal situé au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, durant les heures normales d'ouverture Ou sur le site Web de la Municipalité : <https://www.lac-des-seize-iles.com/>

Date : 30 mai 2025

Heure : 12h à 13h

Lieu : à la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'église, Lac-Des-Seize-Îles.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 13 mai 2025.

Le Directeur général et greffier-trésorier

Patrick Paradis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 13^e jour du mois de mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de mai 2025.

Patrick Paradis

Directeur général et greffier-trésorier